

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 1 : GÉNÉRALITÉS

Les présentes Conditions Générales de Ventes (CGV) s'appliquent sans restriction ni réserve à l'ensemble des ventes conclues par MA PRESTA auprès des clients désirant acquérir ses services. MA PRESTA se réserve le droit de modifier ses Conditions Générales de Vente, ses prestations de services, ainsi que ses tarifs à tout moment et sans préavis. Ces modifications n'auront aucune incidence sur les devis en cours. Les présentes Conditions Générales de Vente ont pour objet de régir les relations contractuelles entre MA PRESTA et ses clients dans le cadre de son activité professionnelle. Les Conditions Générales de Ventes sont disponibles à tout moment sur le site <https://www.ma-presta.fr> ainsi que sur les documents contractuels. En signant le contrat de vente, le client déclare avoir pris connaissance des présentes CGV et les avoir acceptées.

Article 2 : DEVIS

Toute signature de devis implique l'adhésion sans réserve aux présentes CGV et fait office de bon de commande. Les devis émis par MA PRESTA sont valables à la date de leur établissement et pour une période 14 jours. Passé ce délai, le devis sera résilié, une autre demande devra être effectuée pour bénéficier de la prestation de service. Le délai de rétractation suite à la signature du devis est de 14 jours et MA PRESTA devra être prévenue avec une trace écrite.

Article 3 : RÉALISATION DE LA PRESTATION

Les détails et la durée des prestations de service sont définis lors de la phase pré-contractuelle entre le client et MA PRESTA, et exposés dans le devis. MA PRESTA se réserve le droit de résilier le contrat si le client ne transmet pas des informations et/ou documents engendrant l'inexécution de la prestation demandée sous 15 jours. Dans ce cas, aucun remboursement d'acompte ne sera accepté. Le client est informé que MA PRESTA peut faire appel à des partenaires à tout moment pour répondre au mieux au besoins des clients.

Article 4 : TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Les prestations de services sont facturées au tarif en vigueur au jour de la réalisation du devis. Les prix peuvent être modulés à l'heure ou au forfait en fonction de la prestation de service demandée. Un acompte de 30 % est demandé à la validation du devis et le solde devra être réglé avant la date d'échéance de la facture. La réalisation de la prestation ne se fera qu'après réception et encaissement effectif de l'acompte.

Des facilités de règlement peuvent être mises en place en accord avec MA PRESTA. Le délai de règlement est fixé à 30 jours à compter de la date d'émission de la facture.

Les règlements par chèques et virements bancaires sont acceptés.

Tout retard de paiement entraînera une pénalité de 15.21% du montant TTC par jour dépassant la date d'échéance et peuvent être appliquées sans avoir à faire un rappel de paiement. Une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement sera également appliquée.

Article 5 : DROIT DE RÉTRACTATION ET RÉCLAMATION

En conformité avec le code de la consommation, le client dispose de 14 jours à compter de la conclusion du contrat pour se rétracter avec une demande écrite auprès de MA PRESTA. MA PRESTA rembourse le client de la totalité des sommes versées, sans retard injustifié et au plus tard dans les quatorze jours à compter de la date à laquelle il est informé de la décision du client de se rétracter.

Si le client souhaite que l'exécution de la prestation commence avant la fin du délai de rétractation, il devra faire sa demande par mail avec le retour du devis.

Le client ayant exercé son droit de rétractation d'un contrat de prestation de services dont l'exécution a commencé, à sa demande expresse, avant la fin du délai de rétractation versera à MA PRESTA le montant correspondant au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter, ce montant est proportionné au prix total de la prestation convenu dans le contrat.

Toute réclamation est à adresser par écrit à contact@ma-presta.fr et le client devra joindre les justificatifs liés à sa demande s'il en possède. Dans le cas où un accord amiable n'est pas mis en place avec MA PRESTA, le litige pourra être amené devant les tribunaux compétents.

Article 6 : GARANTIES ET RESPONSABILITÉS

Le contrat conclu fait naître plusieurs obligations à la charge du prestataire de services :

1 – Obligation d'exécution : MA PRESTA exécutera la prestation conforme à ce qui a été prévu dans le contrat, dans le délai prévu. Sa responsabilité peut être engagée en cas d'inexécution, d'exécution incomplète ou d'exécution défectueuse de sa prestation, et le contrat sera résolu en cas de manquement à cette obligation de fournir le service dans le délai convenu selon l'article L.216-2 du code de la consommation.

2 – Obligation d'information, de conseil et de mise en garde : MA PRESTA s'informe sur les besoins de son client avant de proposer une prestation de service, afin de prendre connaissance de ses besoins exacts. Le prestataire a un devoir de conseil envers son client, il doit l'accompagner et l'orienter dans ses choix pour lui proposer la meilleure solution. Il doit également fournir au client tous les renseignements nécessaires à la bonne compréhension du service proposé. Le prestataire a un devoir de mise en garde, il doit avertir son client des problèmes et des risques qu'il pourrait rencontrer avec la prestation envisagée, ainsi que des contraintes et des limites de celle-ci.

3 – Obligation de confidentialité : MA PRESTA s’engage à ne pas diffuser d’informations secrètes auxquelles elle peut avoir accès dans le cadre de sa mission. Elle considère comme confidentielles, toutes les informations relatives à son client.

4 – La garantie contre les vices cachés : MA PRESTA garanti son client contre les vices cachés, qui correspondent aux défauts cachés rendant la chose impropre à l’usage à laquelle on la destine. Les défauts cachés doivent être liés à l’intervention du prestataire, cette garantie pourrait être invoquée si les défauts étaient préexistants.

En parallèle, le contrat conclu fait naître plusieurs obligations à la charge du client :

1- Obligation de payer le prix de la prestation : le client est tenu de régler les sommes dues par le contrat et dans les conditions décrites dans les présentes CGV en article 4.

2- Obligation de coopération : le client s’abstient de tout acte préjudiciable au bon déroulement de la prestation et se doit de faciliter exécution du travail demandé.

3- Obligation de réceptionner la prestation : le client doit que MA PRESTA a satisfait à son obligation exécution.

4- Obligation de donner accès aux informations et aux lieux d’exécution de la prestation : le client doit accorder à MA PRESTA toutes les informations et accès nécessaire aux bon déroulement de sa mission. En contrepartie, MA PRESTA s’engage à garder confidentielles ces données comme évoqué précédemment.

Article 7 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le contenu du site MA PRESTA est la propriété de MA PRESTA et de ses partenaires et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle. Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

Article 8 : DROIT APPLICABLE-LANGUE

Les présentes CGV et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français. Les présentes CGV sont rédigées en langue française et dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

Article 9 : DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

1- La collecte et le traitement des données à caractère personnel est sous la responsabilité de Mme GAGNEUX-LANTREIBECQ Marion. Ces données sont récoltées pour le traitement de la prestation.

2- En aucun cas ces données ne seront transmises ou vendues à d'autres sites, entreprises, ou personne physique.

3- Sauf si le client exprime son accord, ses données à caractère personnel ne seront pas utilisées à des fins publicitaires ou marketing.

4- MA PRESTA conservera les données recueillies pendant un délai de 5 ans, couvrant le délai de la prescription de la responsabilité civile contractuelle applicable.

5- MA PRESTA met en œuvre des mesures organisationnelles, techniques, logicielles et physique pour protéger au maximum les données personnelles contre les altérations, destructions et accès non autorisés. Toutefois, il est à signaler qu'Internet n'est pas un environnement complètement sécurisé et MA PRESTA ne peut garantir la sécurité de la transmission ou du stockage des informations sur Internet.

6- En application de la réglementation applicable aux données à caractère personnel, les clients et utilisateurs du site disposent à tout moment des droits suivants :

- Mettre à jour et supprimer les données qui les concernent en écrivant à GAGNEUX-LANTREIBECQ Marion: contact@ma-presta.fr
- Supprimer leur compte en écrivant à GAGNEUX-LANTREIBECQ Marion: contact@ma-presta.fr
- Exercer leur droit d'accès pour connaître les données personnelles les concernant en écrivant à GAGNEUX-LANTREIBECQ Marion: contact@ma-presta.fr
- S'opposer au traitement de leur données

Le responsable du traitement des données doit apporter une réponse dans un délai maximum d'un mois suivant la demande du client. Tout refus de la part du responsable doit être motivé. Le client est informé qu'en cas de refus, il peut introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, Service des Plaintes - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07) ou saisir une autorité judiciaire.

Les données à caractère personnel collectées sont les suivantes :

- NOM et Prénom du client
- Adresse postale du client
- Numéro de téléphone du client
- Adresse mail du client